

Formulaire de demande de rachat de parts

Fonds d'infrastructures privées Mackenzie Northleaf (le « Fonds »)

Le rachat de parts effectué dans les trois ans suivant leur date d'émission donnera lieu à des frais de rachat anticipé de 5 %, comme il est prévu dans la notice d'offre.

Type de porteur de parts

Veillez identifier le type de porteur de parts que vous êtes en cochant la case correspondante ci-dessous :

- Soit un particulier, un compte conjoint, une société ou un autre compte non géré. (Si vous avez fait ce choix, remplissez la section 1.)
- Comptes gérés. (Si vous avez fait ce choix, remplissez la section 2.)

Section 1

Veillez remplir la section ci-dessous si vous êtes le porteur de parts soussigné du Fonds (le « porteur de parts ») qui est un particulier, un compte conjoint, une société ou un autre compte non géré.

a) Renseignements sur le rachat

Le porteur de parts ayant reçu la notice d'offre du Fonds dans sa version modifiée à l'occasion (la « notice d'offre ») et ayant lu et compris les modalités de rachat qui y sont énoncées, demande par les présentes le rachat de ses parts (les « parts ») du Fonds dans la proportion suivante :

Nom du(des) porteur(s) de parts	N° de compte du courtier	N° du compte Mackenzie	N° du fonds	Nbre de parts à racheter OU Montant en dollars à racheter	
Nom du porteur de parts				toutes les parts ou parts	\$
Nom du porteur de parts conjoint (le cas échéant)					

à la prochaine date de rachat à survenir (la « date de rachat ») après la réception de la présente demande. La présente demande de rachat doit être reçue au moins 120 jours (sans dépasser 180 jours) avant une date de rachat. Le porteur de parts reconnaît que le rachat de parts dans les trois années suivant leur date d'émission donnera lieu à des frais de rachat anticipé, comme il est prévu dans la notice d'offre. **Le porteur de parts ne peut révoquer un avis de rachat sauf dans les situations décrites dans la notice d'offre ou, exceptionnellement, avec le consentement du gestionnaire.**

À moins que le gestionnaire n'en convienne autrement, le produit du rachat sera versé au courtier du client.

b) Signature

Signature du porteur de parts (requis)

Date (JJ/MM/AAAA)

Signature du porteur de parts conjoint (le cas échéant)

Date (JJ/MM/AAAA)

Signature du conseiller (requis)

Date (JJ/MM/AAAA)

Nom du conseiller (requis)

Section 2 Comptes gérés

Veillez remplir la section ci-dessous si vous êtes un courtier ou un conseiller inscrit qui demande le rachat de parts du Fonds au nom d'un ou de plusieurs comptes entièrement gérés. Si vous avez besoin de plus d'espace dans le tableau ci-dessous, vous pouvez envoyer une feuille de calcul séparée au gestionnaire.

a) Renseignements sur le rachat

Nom et adresse de la société inscrite qui demande le rachat de parts pour des comptes gérés :

Nom officiel en caractères d'imprimerie

Numéro de téléphone

Adresse

Adresse électronique

Ville, Province, Code postal

Le courtier ou le conseiller inscrit (agissant pour un ou plusieurs comptes entièrement gérés), ayant reçu la notice d'offre du Fonds dans sa version modifiée à l'occasion (la « **notice d'offre** ») et ayant lu et compris les modalités de rachat qui y sont énoncées, demande par les présentes le rachat de toutes ou d'une partie des parts de comptes gérés du Fonds dans la proportion suivante :

Nom du(des) porteur(s) de parts	N° de compte du courtier	N° du compte Mackenzie	N° du fonds	Nbre de parts à racheter OU Montant en dollars à racheter		
				toutes les parts ou	parts	\$
				toutes les parts ou	parts	\$
				toutes les parts ou	parts	\$
				toutes les parts ou	parts	\$
				toutes les parts ou	parts	\$
				toutes les parts ou	parts	\$
				toutes les parts ou	parts	\$

à la prochaine date de rachat à survenir (la « **date de rachat** ») après la réception de la présente demande. La présente demande de rachat doit être reçue au moins 120 jours (sans dépasser 180 jours) avant une date de rachat. Le courtier ou le conseiller inscrit reconnaît et accepte que toutes les parts qui sont rachetées dans les trois ans suivant leur date d'émission seront assujetties à des frais de rachat anticipé, tel que décrit dans la notice d'offre. **Le courtier ou le conseiller inscrit ne peuvent révoquer un avis de rachat sauf dans les situations décrites dans la notice d'offre ou, exceptionnellement, avec le consentement du gestionnaire.**

Sauf si le gestionnaire en convient autrement, le produit du rachat sera versé au courtier du client.

b) Signature

Signature du signataire autorisé (requis)

Nom du signataire autorisé

Date (JJ/MM/AAAA)

Veillez faire parvenir une copie signée par courriel, télécopie ou courrier aux adresses et numéros suivants :

Courriel : processing@mackenzieinvestments.com

(Cette boîte de courriel est mise à la disposition exclusive des courtiers qui ont signé notre convention de procédure et de TLS.)

Télécopieur, sans frais : 866-766-6623; **appels locaux :** (416) 922-5660

Courrier : Corporation Financière Mackenzie, 180, Queen Street West, Toronto (Ontario) M5V 3K1